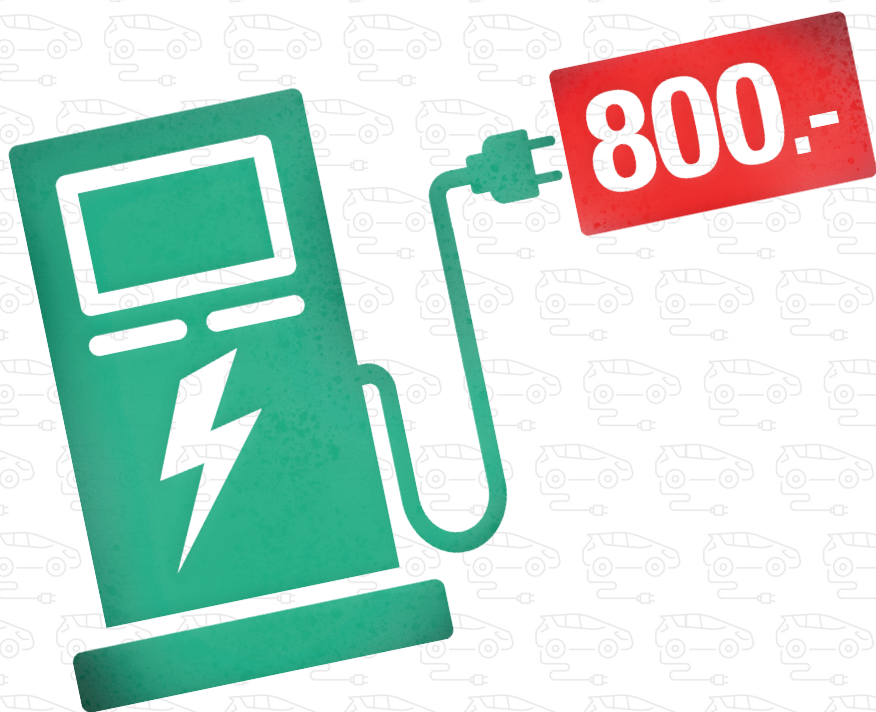
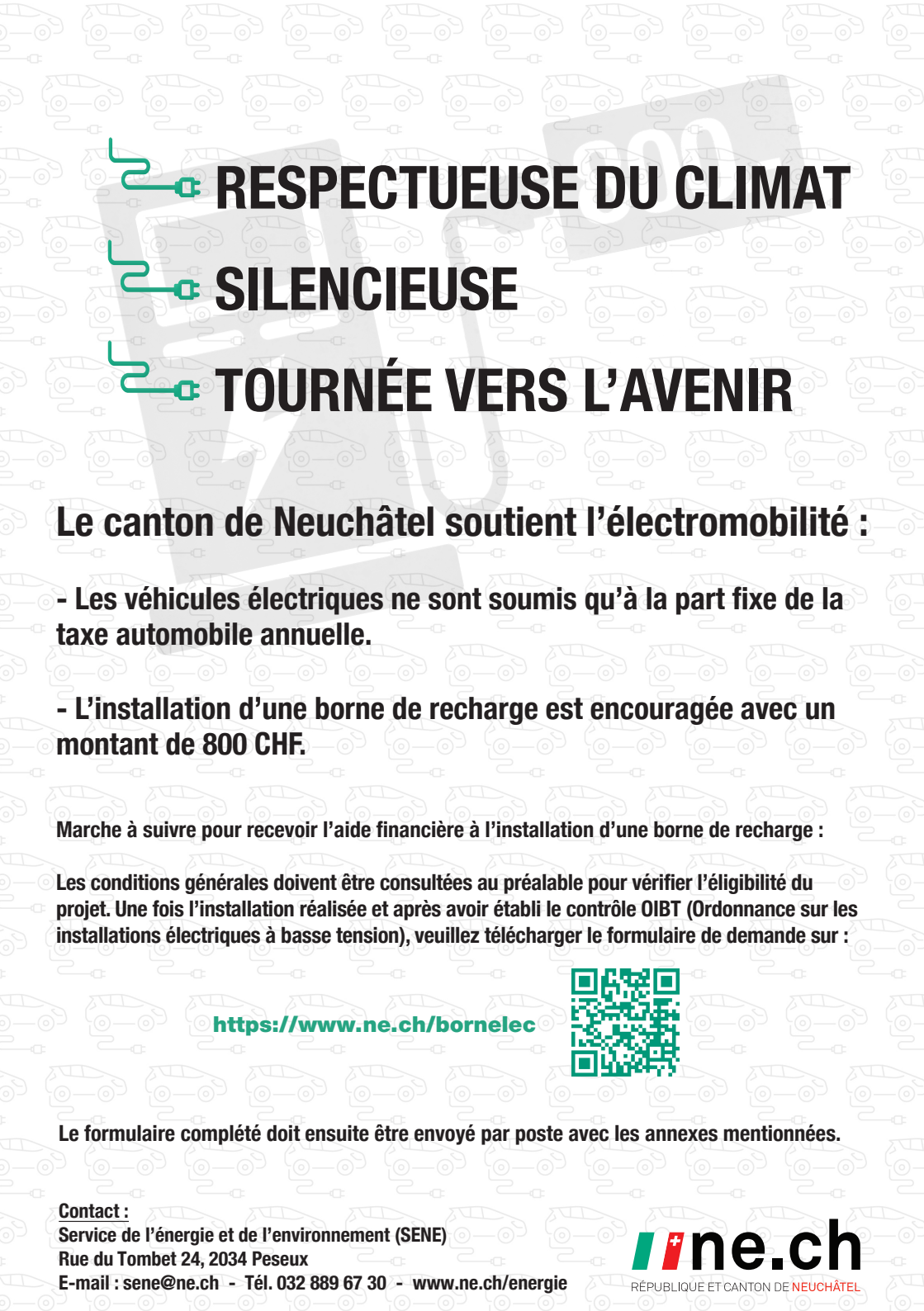


LE CANTON SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



**EN TANT QUE PRIVÉ, ENTREPRISE OU COMMUNE
RECEVEZ UNE SUBVENTION DE 800 CHF
POUR L'INSTALLATION D'UNE
BORNE DE RECHARGE**



RESPECTUEUSE DU CLIMAT **SILENCIEUSE** **TOURNÉE VERS L'AVENIR**

Le canton de Neuchâtel soutient l'électromobilité :

- Les véhicules électriques ne sont soumis qu'à la part fixe de la taxe automobile annuelle.
- L'installation d'une borne de recharge est encouragée avec un montant de 800 CHF.

Marche à suivre pour recevoir l'aide financière à l'installation d'une borne de recharge :

Les conditions générales doivent être consultées au préalable pour vérifier l'éligibilité du projet. Une fois l'installation réalisée et après avoir établi le contrôle OIBT (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension), veuillez télécharger le formulaire de demande sur :

<https://www.ne.ch/bornelec>



Le formulaire complété doit ensuite être envoyé par poste avec les annexes mentionnées.

Contact :

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Rue du Tombet 24, 2034 Pesex

E-mail : sene@ne.ch - Tél. 032 889 67 30 - www.ne.ch/energie